

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023
19H00

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Absents : 3

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15 novembre 2023 et que la convocation du conseil avait été faite le 8 novembre 2023.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Bouillé, Coulon-Garcia, Lemoine, Le Mazurier, Hennon, De Meulenaere, Dujardin, Gérard, Grand, Mayerowitz, Merle, Michel.

Absents excusés : M. Guilloteau qui a donné pouvoir à M. Dujardin, M. Fasseler qui a donné pouvoir à Mme Hennon, Mme Teulade qui a donné pouvoir à M. De Meulenaere.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil du 28 septembre 2023 n'apporte pas de remarques. Il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 025-2023 AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DES TRAVAUX DE LE REHABILITATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Article 1 –Objet du Marché

Le marché concerne les travaux de réhabilitation d'un logement communal décomposés en 2 lots :

- Lot 1 : Bâtiment
- Lot 2 : Finitions

Les travaux sont financés par les subventions du contrat rural (70% du montant HT des travaux) et par les fonds propres de la commune.

Le pouvoir adjudicataire a retenu les offres classées premières par l'application des critères du règlement de la consultation :

Lot 1 : Société TETARD pour un montant de 231 374, 49€ HT

Lot 2 : Société BERNIER PEINTURE pour un montant de 15 729,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux du logement communal et tous les avenants s'y rapportant sur la base des offres des sociétés :

Lot 1 : Société TETARD pour un montant de 231 374, 49€ HT

Lot 2 : Société BERNIER PEINTURE pour un montant de 15 729,00 € HT

DELIBERATION N° 026 2023 DEMANDE TOUTES SUBVENTIONS ETAT 2024

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet de Seine et Marne en date du 24 octobre 2023 indiquant la liste des dossiers éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Considérant que le programme d'investissement de la commune est éligible à toute subvention de l'état pour l'année 2024.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide de déployer la vidéo protection sur le territoire communal
- Sollicite l'aide financière de l'état pour l'année 2024 au taux de 80% du montant HT des travaux.
- Arrête les modalités de financement prévisionnel comme suit :

	COUT en € HT	TVA 20%	Subvention région (35%)	Subvention département (20%)	Subvention état (25%)	Autofinancement (20%)
Travaux	114 851,14	22 970,23	40 197,90	22 970,23	28 712,78	22 970,23

Questions diverses

Les membres du conseil municipal n'ayant plus de questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Ont signé les membres présents

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
DE MEULENAERE Alexandre		GERAULT Gérard	
FASSELER Philippe	<i>Abst excusé pouvoir à B. Hennon</i>	GRAND François	
COULON-GARCIA Leslie		GUILLOTEAU Christophe	<i>Abst excusé pouvoir à S. Dujardin</i>
HENNON Brigitte		LEMOINE Vanessa	
LE MAZURIER Martine		MAYEROWITZ Patrick	
BOUILLÉ Blandine		MERLE Philippe	
DUJARDIN Sylvain		MICHEL Patrick	
TEULADE Carine	<i>Abste excusée pouvoir à A. De Meulenaere</i>		